



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES.

25 centimes la ligne.

RÉCLAMES

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ABONNE
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an, 16 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :
Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 23 Mai 1868.

BOURSE DE PARIS.

| | Rte 3 p. 0/0 | 4 1/2 p. 0/0 |
|----------------|--------------|--------------|
| Du 21 mai..... | 69 62 | 99 80 |
| Du 22..... | 69 60 | 99 80 |
| Du 23..... | 69 70 | 99 90 |

BULLETIN.

Le Sénat, reprenant la discussion de la pétition qui signale les tendances matérialistes de l'enseignement dans certaines facultés, n'a entendu hier que deux orateurs : M. le baron Dupin a combattu ; M. de Sainte-Beuve a soutenu l'ordre du jour proposé par le rapport.

Hier également M. Rouher est monté à la tribune du Corps législatif. L'honorable ministre n'a pu terminer son discours, divisé en deux parties : l'une relative à l'influence des traités de commerce sur l'industrie et sur nos relations internationales ; la seconde concernant la crise de 1867 et les circonstances qui l'ont amenée. Le signataire des traités de commerce a rectifié beaucoup de chiffres énoncés par M. Puyferrier et par d'autres orateurs protectionnistes. Il abordera aujourd'hui la question des acquits à caution.

Dans ces dissertations économiques qui ont envahi aussi bien les salons que les assemblées, on invoque sans cesse l'Angleterre, on réclame ses institutions, ses impôts, son budget, etc. Sans parler du calcul fait par M. Rouher, d'après lequel l'impôt par tête n'est que de 39 fr. en France, tandis qu'il atteint 60 fr. chez nos voisins, nous demanderons aux anglomanes enthousiastes s'ils approuvent aussi la façon originale d'augmenter les recettes du budget par la vente des grades dans l'armée.

Cette réflexion nous est suggérée par une motion de M. Trevelgan proposée hier à la chambre des Communes et demandant « l'abolition d'un détestable système qui est la préférence de l'argent sur le mérite. » M. Trevelgan voudrait qu'on remboursât aux officiers la valeur de leur grade. La somme requise s'éleverait à 175 mil-

lions de francs. Ce chiffre fera réfléchir le gouvernement anglais ; puisse-t-il aussi exciter les méditations de certains réformistes de la Grande-Bretagne. M. Disraeli a déclaré à la Chambre des Communes que l'intention du cabinet était de faire la plus énergique opposition à la deuxième lecture du bill concernant l'Eglise d'Irlande. Cette lecture aura lieu vendredi. Son résultat probable est la dissolution du parlement.

La répartition de la dette pontificale entre le Saint-Siège et l'Italie est en voie de solution. On se rappelle que les bases d'un arrangement furent arrêtées l'année dernière, entre des commissaires italiens et français. L'Italien a déjà donné un à-compte. M. Menabrea paraît disposé à parfaire ses engagements. Un attaché d'ambassade français, M. Lheureux est à Rome pour aider à la bonne issue de ces négociations.

Il ne semble pas que le Pape veuille promulguer, le 29 juin, fête de Saint-Pierre, la bulle de convocation du concile œcuménique de 1869. Comme les travaux préparatoires ne seront pas terminés dans les dix-sept mois, l'ouverture se trouverait renvoyée au mois de décembre 1870.

Aujourd'hui a dû paraître à Madrid un décret royal prononçant la clôture de la session législative du Congrès espagnol.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Constantinople, 20 mai.

Daoud-Pacha, gouverneur du Liban, est nommé ministre des travaux publics, en remplacement d'Agathon-Elfendi, mort récemment. Cette nomination n'est pas encore officiellement publiée.

Madrid, 20 mai.

Le président du conseil des ministres a donné lecture aux chambres d'un décret royal déclarant suspendre la présente session législative.

BRESIL

On écrit de Rio de Janeiro, le 23 avril :

La mort de M. de Sa e Albuquerque avait laissé un vide dans le cabinet, ce vide vient d'être rempli par M. le docteur João Silveira de Souza, comme ministre des affaires étrangères.

M. João Pereira d'Andrade a été nommé secrétaire de Légation à Londres, M. Cavalcante de Lacerda en la même qualité à Lisbonne, et M. Mello e Alvim, secrétaire, à celle de Washington.

Les nouvelles de Corrientes vont jusqu'à 11 courant. Dans la matinée de ce jour, on entendait une forte canonnade du côté d'Humaita et on supposait que c'était le bombardement précurseur de l'attaque générale de cette forteresse.

Les forces alliées occupent toutes les fortifications qui entourent Humaita et sont à une distance de 1,000 mètres de cette forteresse.

Selon ce que rapportent les déserteurs, les troupes qui occupent encore Humaita sont tout à fait découragées, mais les officiers sont décidés à se battre jusqu'à la dernière extrémité.

Un poste paraguayen, composé d'un sergent et de cinq hommes, a passé à l'escadre venant de la forteresse du Timbo ; ils ont déclaré qu'ils avaient dû tuer deux de leurs compagnons qui avaient refusé de les accompagner.

Où est Lopès ? Tout le monde l'ignore les uns affirmant qu'il est dans le Chaco avec la majeure partie de ses forces ; les autres disent qu'il est sur le Tebiénary occupé à se fortifier. Si le président Lopès prétend, comme on le croit généralement, se retirer en Bolivie, il le fera en remontant le Paraguay jusqu'à Corumba, car là, après trois jours de voyage, il atteindrait la première bourgade bolivienne, tandis que s'il se décide à traverser le Chaco il aura devant lui un désert qui exigera un voyage de quarante jours et il n'est pas habitué à une vie de privations.

On croit aussi que Lopès résistera jusqu'à ce que le résultat de l'élection du président de la confédération argentine soit connu ; si Urquiza ou un de ses satellites est élu, Lopès compte sur des secours et sur la fin de l'alliance avec le Brésil.

Pour extrait : A. LaytoU.

Les Finances de l'Empire

par AUGUSTE VITU.

Réponse au Pamphlet de M. HORN.

II. Suite.

« Maintenant, abordant un autre ordre d'idées, il convient de se demander d'où provient cette somme et si elle est tout entière fournie par l'impôt, comme M. Horn l'affirme catégoriquement en plusieurs passages de sa brochure.

D'un coup d'œil jeté sur la table des divisions secondaires du budget, on voit que l'Etat a des reve-

nus à lui, parce qu'il est propriétaire ; il a les forêts et le domaine, d'où découlent des revenus naturels, qui n'ont rien de commun avec l'impôt.

Ces revenus naturels ont produit en 1866 : les forêts et la pêche 42,975,590 francs et le domaine 17,435,657 fr. ; ensemble 60,411,247 francs.

Il existe, de plus, une vaste nomenclature de « divers revenus » et « de produits divers », tels que les produits universitaires, les produits et revenus de l'Algérie, les retenues faites sur le traitement des employés pour le service des pensions civiles, les bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles, le produit du travail dans les prisons, etc., qui ne sont pas non plus fournis par l'impôt français et qui figurent à l'exercice 1866, pour une recette de 77,272,139 francs.

D'autre part, les recettes extraordinaires proprement dites, indemnités de Chine et Cochinchine, versement de la Société algérienne, etc., montent à fr. 58,063,731.

Après les réductions, il reste comme maximum possible de l'impôt 4,828,216,854 fr.

Nous nous expliquerons tout à l'heure sur la nature même de l'impôt, nom générique qui recouvre des sources de revenus fort distinctes. Pour le moment, continuant à parcourir l'échelle de nos déductions, nous posons une question nouvelle : Quelle est la portion de ces 4,828 millions que l'Etat applique à ses dépenses ?

Les lois de finances autorisent annuellement le prélèvement sur les quatre contributions directes d'un certain nombre de centimes applicables à des dépenses d'utilité départementale et communale, fonds commun, chemins vicinaux, instruction publique, etc. L'Etat n'est que le percepteur et le dépositaire de ces sommes qu'il reverse intégralement au budget des départements et des communes où elles figurent ; on ne peut donc en demander compte à l'Etat, puisqu'elles ne font que traverser son budget. Elles s'élèvent pour 1866 à 250,416,461 fr.

Vainement M. Horn s'efforce-t-il de prouver que ces sommes, provenant de l'impôt, doivent être supputées dans le budget général, bien que représentant des dépenses locales. En raisonnant ainsi, on ne voit pas pourquoi M. Horn se prive d'ajouter au budget de l'Etat la totalité des 89 budgets départementaux et des 35,000 budgets communaux de l'Empire, dont le montant provient également de l'impôt.

Il va de soi, d'ailleurs, que les recettes de cette nature, dites recettes spéciales, étant proportionnelles au principal des contributions directes, s'accroissent avec celles-ci, sans que l'Etat ait à modérer la marche ascendante des recettes spéciales ni à en profiter.

Des calculs de M. Vitu, il ressort ce résultat final que l'impôt payé à l'Etat pour les services de l'Etat, en 1866, a été de 1,618 millions et non de 2,243 millions, comme on pourrait le croire d'après le système de M. Horn.

De seize à vingt-deux et demi la différence est forte, elle est de 40 pour 100 sur une seule année. Nous démontrerons que l'erreur totale de M. Horn, sur les quinze budgets de l'Empire, dépasse encore celle qu'il accredité sur l'année 1866 prise en particulier.

Pour extrait : A. LaytoU.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

13 du 23 Mai 1868

MARCELLE

AMÉDÉE ACHARD.

X

L'effet de cette conversation sur l'esprit de M. de Chervette fut aussi prompt que violent ; mais il n'était pas d'un caractère à reculer devant ce qu'il avait entrepris. Il se trouvait en présence de deux difficultés également périlleuses : l'état de Marcelle qui pouvait dégénérer en maladie mentale, et l'amour que pouvait lui inspirer M. de Vandelle. Une chose l'avait frappé dans ce que M. Daubersac lui avait dit. Il fallait à Marcelle une retraite où elle pût retremper ses nerfs dans la solitude, un air libre et sain. La jalousie de M. de Chervette y trouvait son compte. Il s'y arrêta.

— D'abord cela, se dit-il. Bien surveillée, elle y sera à l'abri des tentatives de Gaston, et bientôt oubliée elle me reviendra.

Sa résolution prise, il se mit en quête. Vers la fin de la journée, il avait découvert aux portes de Paris, à l'extrémité d'un village pauvre, une espèce de vieux

pavillon encore habitable, auquel un vaste parc clos de murs faisait une ceinture de futaies. Il était séparé de la Seine par une bande de terrains vagues que bordait le chemin de halage, et on y arrivait par une route fréquentée seulement par des charrettes de maraichers et à laquelle se soulevait un chemin de traverse mal entretenu. Tout auprès, quelques maisons chéviées et delabrées habitées par des familles d'ouvriers, plus loin des champs et des cultures ; point de château aux environs.

Ce pavillon, qui avait certainement appartenu à quelque grand seigneur dont il avait sans doute abrité les amours à une époque lointaine, était à demi-garni des restes d'un mobilier somptueux, mais vieux et tombant en ruines ; Henri eut bientôt fait d'y transporter tous les éléments d'une installation confortable, et dans la soirée du lendemain, il y conduisit Marcelle qui agissait en toutes choses comme si elle n'avait pas encore repris possession d'elle-même. Il l'amena dans la plus belle chambre ; d'où l'on découvrait la Seine et, par une échappée de vue, entre deux murailles de vieux ormeaux, la plaine et les cotéaux de Montmorency.

— Voici où nous demeurerons jusqu'à ce que votre santé soit entièrement rétablie, lui dit-il ; ici, derrière ce rideau d'arbres, on est à cent lieues de Paris. Cela vous convient-il ?

Elle promena un regard indifférent autour d'elle. — Comme il vous plaira, répliqua-t-elle froidement.

Enfermée dans cette retraite, Marcelle y passa les premiers jours en quelque sorte repliée sur elle-même. Pareille à ces animaux qui, tapés dans leurs repaires, ne perdent rien des mouvements qui se produisent autour d'eux et s'inquiètent du moindre bruit, elle observait son mari en silence. Rien ne lui échappait, ni un mouvement, ni un regard, ni une parole. Elle avait des attitudes d'automate, mais d'un automate animé de sens mystérieux, d'une extrême intensité.

Que voulait-on ? qu'espérait-on ? Un autre sentiment succédait à la terreur des premières heures. Taciturne, elle revenait en arrière, remontait en pensée le sillon qu'elle avait suivi, n'oubliant rien, et groupant ses souvenirs qu'elle interrogeait tour à tour. On aurait pu croire qu'elle réunissait les éléments d'un procès qui se débattait dans sa conscience et sur lequel elle était appelée à se prononcer.

Marcelle, écartée du monde, Henri respira. Il avait seul sous sa main et sous ses yeux ; il pouvait la reconquérir. C'était déjà un autre homme. Sa femme était sur le premier plan ; les affaires ne venaient plus qu'en second. Anselme s'en indignait. Voilà donc les fruits de ses leçons et de son éloquence ! Marcelle, après trois ou quatre ans, rentrerait dans le cœur de son ami et en chassait les millions ! Très-certainement, si les choses ne changeaient pas, il aurait une explication avec M. de Chervette, qu'il ne reconnaissait plus. D'un seul coup, la jalousie avait plus fait que la jeunesse, la franchise, le dévouement ; l'amour réveillé, la nature passionnée d'Henri fit le reste, et il entreprit résolument cette conquête, bien autrement difficile que celle de la Toison d'Or, la conquête d'un cœur qu'on a perdu.

Mais il était mal servi par sa nature même ; il avait souffert dans son amour-propre, et la plaie qui saignait lui rendait irritabile. La tendresse qui s'épanchait autour de Marcelle en mille démonstrations ressemblait à une tasse de lait chaud dans laquelle on aurait fait dissoudre quelques grains d'arsenic. Il en restait des amertumes. Les heures s'écoulaient donc entre elle et lui sans abandon. Une certaine contrainte d'une part, un sourd ressentiment de l'autre, avec des alternatives de passion, et la gêne avec la froideur s'établissaient.

Un moment vint où Marcelle, plus calme et jugeant sa position d'un regard plus clair, demanda à M. de Chervette s'il se proposait de la garder longtemps encore dans la retraite qu'il avait choisie.

— N'êtes vous pas bien ici ? répondit Henri ; que vous manque-t-il ? N'est-ce pas pour tout le monde la mode de passer cette saison à la campagne ? Le Préau vous déplaît-il ?

— J'y suis seule.

— Vous y êtes avec moi.

— N'ergaillons pas sur les mois, je vous prie. Vous m'avez séquestrée du monde... personne auprès de moi, ni parents ni amis. Vous savez très-bien que je ne suis pas folle, et dans la situation que vous m'avez faite, je ne puis même pas écrire à madame de Lieursaint. Si vraiment votre intention est de faire une prison du Préau ; pourquoi ne pas le dire ?

— Vous regrettez donc bien de ne plus voir M. de Vandelle ?

— Je regrette surtout d'avoir rencontré quelqu'un qui était du même monde que lui et qui m'a tirée de la paix où je vivais.

Henri s'empara des mains de Marcelle, et les prenant entre les siennes avec violence : — Ah ! si tu m'aimais, tout serait facile ! s'écria-t-il.

Un triste sourire passa sur les lèvres de Marcelle. Sans répondre, elle arracha une fleur de sa tige et, l'ayant broyée entre ses doigts, la jeta par terre.

— Connaissez-vous un moyen de lui rendre sa fraîcheur et son éclat ? dit-elle.

Sur ces entrefaites une lettre cachetée de noir arriva au Préau. Elle était à l'adresse de madame de Chervette et lui annonçait que madame de Lieursaint s'était éteinte presque subitement. Ce dernier coup l'accabla. Elle ne l'avait pas revue depuis son mariage et l'aimait tendrement. C'était, avec elle, son passé qui s'en allait. Après de qui maintenant se réfugierait-elle si quelque événement survenait qui l'obligeât à chercher un asile ? Elle se sentait dans la vie comme un naufragé dans une île déserte. Autour d'elle des horizons muets. Cherchait-elle l'oubli

Revue des Journaux

MONITEUR.

Le *Moniteur* ajoute au récit des satisfactions obtenues par le représentant de la France au Japon, récit déjà publié, quelques détails puisés dans une correspondance de Hiogo, 19 mars.

« Le 17 mars, la *Vénus* et le *Dupleix* quittaient la rade de Sakhal et venaient mouiller devant Osaka. A deux heures, le Kougué Yamashino Mija, prince du sang (oncle du dernier Mikado), occupant le dixième rang après le souverain et premier ministre des affaires étrangères, arrivait en grande pompe, suivi d'une escorte nombreuse, à bord de la frégate. C'était la première fois que ce haut fonctionnaire quittait Kioto et se trouvait en rapport avec des étrangers.

« Il lut sur son éventail les excuses officielles qu'il venait faire au nom du souverain au représentant de l'Empereur et au commandant de la division navale, et les remercia avec effusion de la grâce qui avait été demandée pour les neuf condamnés de Toza. « Le Mikado, dit-il ensuite, veut vous remercier lui-même de cet acte d'humanité et, à cet effet, il m'a chargé de vous inviter à vous rendre à Kioto auprès de lui. Votre présence dans la capitale et l'accueil qu'il vous fera prouveront au Japon, mieux que tous les décrets, les intentions amicales de son souverain à l'égard des étrangers. » Le Kougué visita la frégate avec un intérêt marqué et fut reconduit à terre, après le salut d'usage, par la chaloupe à vapeur du *Dupleix*.

Le 18, le prince régnant de Toza venait mouiller avec sa corvette à vapeur à l'arrière de la *Vénus* et envoyait un de ses officiers pour savoir l'heure à laquelle il pourrait se rendre à bord et présenter ses excuses. Le ministre de France le reçut immédiatement. C'est un jeune homme de vingt-deux ans, à la figure fière et intelligente. Il fit des excuses très explicites, témoigna les plus vifs regrets et promit de faire tous ses efforts pour empêcher le retour d'actes aussi barbares. Les serviteurs qui entouraient le prince rappelaient, par leur attitude et leur costume, les gens d'armes du moyen âge.

Le départ des représentants des puissances européennes pour Kioto aura lieu demain, 20 mars, et il faut espérer qu'un des premiers résultats de cette démarche collective sera d'obtenir de la cour du Mikado des garanties pour mettre désormais les étrangers à l'abri des actes odieux dont ils ont été victimes. »

CONSTITUTIONNEL.

Appréciant la première séance consacrée par le Sénat à la discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur, M. Henri Baudrillard s'exprime ainsi dans le *Constitutionnel* :

« Ce n'est pas notre folie qui me fait rire, disait un grand esprit et un grand écrivain, Montaigne, c'est notre sagesse. Ce n'est pas notre ignorance, aurait-il certainement ajouté s'il avait vécu de notre temps, qui me fait pitié, c'est notre science, non la science des Faraday et des Dumas, mais cette science matérialiste qui serait bien embarrassée si on lui demandait ce que c'est que la matière ! Ah ! qu'un peu de scepticisme irait bien à nos seigneurs les savants qui n'ont besoin que de huit ou dix inscriptions d'étudiant pour déclarer qu'il n'y a pas d'âme et qu'il n'y a pas de Dieu !

« Franchement, le mal est peut-être qu'on

a donné trop d'importance à ces puérilités scientifiques. Un ordre du jour bien calme aurait été et sera encore la meilleure des réponses à tout ce tapage d'école. Nous espérons bien que le Sénat, dans sa sagesse, prendra ce moyen d'apaiser une tempête qui soulève jusqu'aux nues une si petite science et de si petits esprits. »

FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Pradier-Fodéré :

« Un journal du soir a prétendu que les soldats français qui ont combattu à Mentana refusaient de porter la médaille instituée à cette occasion par le Saint-Père et que le général Dumont aurait menacé de punir sévèrement ces militaires récalcitrants.

« Des renseignements puisés à bonne source nous autorisent à dire que cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Le soldat français ne fait pas de politique sur le champ de bataille, et quand il a combattu avec courage, il ne s'enquiert pas du caractère que la passion des partis attache à la récompense qu'il a méritée. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Conformément aux vœux exprimés par la députation du conseil municipal de Rouen, reçue mardi en audience au palais des Tuileries, l'Empereur a fait connaître qu'il se rendrait à Rouen, le 31 mai, pour la clôture du concours régional. On dit que S. M. ira le lendemain 1^{er} juin, au Havre, afin de visiter l'Exposition maritime.

Mgr l'archevêque d'Alger a été reçu hier en audience particulière par l'Empereur. Le dissentiment survenu entre le prélat et le gouverneur-général est en voie de conciliation.

Ce n'est pas seulement au Japon, que la France obtient des satisfactions pour venger la mort de ses nationaux; le gouvernement français vient d'obtenir justice, au Maroc, d'attentats contre la vie de plusieurs de nos nationaux Israélites. Haïssa, l'auteur de ces attentats et deux de ses complices ont été mis à mort, par ordre du Sultan, et à la suite des dispositions prises par le gouvernement français pour exiger le respect dû à quiconque s'abrite sous notre pavillon.

Le *Journal financier* annonce que l'affaire de la société immobilière est soumise en ce moment à nos juriconsultes qui ont été saisis de toutes les questions qui se rattachent à cette affaire par les administrateurs anciens et nouveaux. De nombreux conseils ont été tenus à ce sujet entre ces derniers qui agissent d'un commun accord.

À la veille même de la décision sur l'enseignement supérieur, Mgr l'évêque d'Orléans vient de lancer une nouvelle brochure contre le matérialisme et l'athéisme.

Ce qui soutient, dit le prélat, dans ces luttes nécessaires, c'est le sentiment du devoir. Nous combattons pour ceux qui ne peuvent pas combattre qui ne savent pas se défendre, les enfants et les jeunes gens. Est-il possible de se voir dans une compassion profonde tous ces jeunes gens quitter leur province leur père, leur mère chrétienne, pour venir dans la capitale, et là, non-seulement trouver pour leurs mœurs tous les périls, mais encore dans ceux même qui devraient être pour eux des maîtres

de sagesse et de vertu, leurs guides, leurs amis, rencontrent des hommes qui en font des matérialistes et des athées ? »

On parle d'une entrevue qu'auraient eue cet été l'Empereur de Russie et le roi de Prusse. Les deux souverains se rencontreraient à Kissingen, ville de bains où le czar doit se rendre avec l'Impératrice.

Un journal annonce que le maréchal Vaillant, désireux de prendre du repos vers la fin de sa carrière, quitterait le ministère, dont il est titulaire depuis sa création, pour s'en tenir à la charge de grand-maître du palais. Le portefeuille serait supprimé; les services des beaux-arts et des théâtres passeraient au ministère d'Etat ou au ministère de l'Intérieur.

Bourse. — On voudrait plus d'affaires; mais dans l'état incertain des esprits, on ne saurait les demander meilleures.

La rente gagne 10 c., l'Italien 70 c., le Foncier 3,75. Il y a baisse de 5 fr. sur le crédit Mobilier et sur la Banque de France.

La stagnation continue sur les chemins de fer. Nous n'avons à signaler que trois variations : 1,25 de hausse pour le Midi, 5 fr. pour l'Ouest, 2,50 de baisse pour les Charentes.

On finit avec quelque reprise sur toutes les valeurs.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 19 mai 1868.

Le résultat des élections du Tarn a été connu ce matin à Paris. M. Gorse fils a été élu contre M. Gaugiran, candidat officiel. Le triomphe de M. Gorse est purement personnel, il succède à tout l'héritage de sympathies dont le nom du vieux et honorable général Gorse son père était universellement entouré dans le département du Tarn. Par ses traditions, M. Gorse fils est et sera un député dévoué à l'Empire; l'opposition ne saurait donc revendiquer pour elle le résultat du scrutin d'hier et d'aujourd'hui.

Maintenant pourquoi la candidature officielle n'a-t-elle point été donnée à M. Gorse fils? Celui-ci paraissait la dédaigner, voilà tout. Il se faisait fort d'arriver seul; c'est très hardi, mais enfin il avait un moyen qui lui a réussi d'ailleurs et je vous le révèle : M. Gorse père avait conservé toutes les demandes, toutes les lettres de supplications, toutes les lettres de reconnaissance et de remerciement des personnes innombrables avec lesquelles il a dû être en rapport depuis 1852. Il a suffi à M. Gorse fils d'aller retrouver ces mêmes personnes ou de leur faire parler, leur promettant de sa part les mêmes services ou le même concours et le général Gorse a été l'appui réel et incontestable de la candidature de son fils. Voilà pourquoi M. Gorse fils paraissait dédaigner la candidature officielle. J'ajoute que ses professions de foi le plaçaient sur un chemin de controverse. Il donnait la main très volontiers, non pas aux ennemis de l'empire, puisque, je le répète, le nouveau député n'est point hostile, mais il donnait la main à ceux qui sont franchement hostiles, aux partis qui font ouvertement la lutte, aux dénégateurs du système etc., etc., et bien des actes utiles et féconds du gouvernement se trouvaient être critiqués ou recusés par M. Gorse fils; dès lors l'administration ne crut pas, pour le moment, devoir rester indifférente et elle choisit franchement son candidat à elle. Mais enfin, ici, il n'y a point de victoire pour l'opposition et quiconque examinera tous les détails de la question se rendra facilement compte de cette conclusion : M. Gorse fils n'est point un renfort pour la gauche. Le Tarn n'est point élu à ce prix.

Dans l'Ariège les adversaires présentaient des hommes hostiles : ils n'ont pas réussi. Là où le principe du gouvernement pourrait être sérieusement attaqué le suffrage universel de nos provinces s'élève avec force pour les candidats de l'administration. Lorsqu'il ne s'agit que de questions de personnes, on peut alors voir arriver telle ou telle personnalité en dehors du patronage officiel, mais le principe reste sauf et c'est le cas dans la circonscription d'Albi.

flées et roulèrent entre ses doigts.

Toute la colère de M. de Chervette tomba d'un coup. Il se précipita vers Marcelle et la prenant dans ses bras :

« Ah ! pardonne-moi ! si tu savais combien je t'aime ! s'écria-t-il.

Elle resta quelques instants muette; puis les yeux dans ses yeux et d'une voix sourde :

« Vous m'aimez, diiez-vous, cependant je ne m'appelle pas Mathilde ? dit-elle.

Henri la repoussa avec une telle violence qu'elle faillit tomber.

« Je prie, et vous me répondez par un cri de haine et de révolte; eh bien, la guerre, soit !

Il sortit avec l'empressement d'un tigre qui rompt sa chaîne.

Marcelle retourna vers la fenêtre d'où elle avait été arrachée et y prit la même attitude, les yeux perdus dans l'espace qu'assombrissaient les approches de la nuit. Le procès qu'elle instruisait silencieusement dans son âme était clos : elle avait jugé M. de Chervette et l'avait condamné. Si elle avait donné se grand coup de sabre dans sa vie, rompant d'un seul mot l'intimité dont il essayait de renouer le lien brisé, c'est qu'elle avait vu jusqu'au fond de son cœur et n'y avait découvert que vanité.

L'idée de ressaisir son empire et la liberté à l'aide de l'hypocrisie ne lui vint même pas. Elle acceptait d'être déchirée, mais ne voulait pas avoir à rougir d'elle-même. A présent, des jours inconnus s'ouvraient devant elle dont il lui était impossible de mesurer l'étendue. Elle se résignait d'avance à leur monotonie et à leur désolation. Quand la première étoile s'alluma dans le ciel transparent, son regard tout chargé de tristesse monta vers elle; les martinets ne criaient plus, l'ombre s'épaississait moins profonde encore que la nuit qui se faisait dans son cœur; un soupir souleva sa poitrine, et, regagnant l'obscurité de son alcôve :

A ce propos, le *Journal des Débats* de ce matin se demande pourquoi on n'a publié hier que le résultat d'une seule élection législative, celle de l'Ariège, tandis que, d'après ce journal, on aurait dû publier aussi celle du Tarn. C'est bien simple : hier, la télégraphie nous a apporté le scrutin de l'Ariège commencé samedi et terminé dimanche soir; aujourd'hui nous n'avons reçu que celui du Tarn commencé seulement dimanche, à cause du second tour de scrutin qui commençait réellement ce jour-là pour ne finir qu'hier au soir. Voilà tout le mystère. Hier on donnait le résultat de l'Ariège, on donne aujourd'hui le résultat du Tarn. Le *Journal des Débats* doit être satisfait.

La discussion sur la question économique continue au Corps législatif.

Le Sénat aborde à son tour la discussion de la pétition relative à la liberté de l'enseignement supérieur. Vous pensez bien que le vote du Sénat sera conforme aux conclusions de l'éloquent rapport de M. Chaix d'Est-ANGE et que, par conséquent, le renvoi au ministre de l'instruction publique ne sera pas prononcé. Il s'agit de jeter un blâme ou de faire naître la suspension sur le haut enseignement de l'Etat et de l'Université. Le Sénat ne le voudra pas.

Les journaux libéraux de l'étranger font un grand et légitime éloge du discours de M. Forcade La Roquette sur ce libre échange.

Les amis de tout pouvoir régulier ont applaudi à l'acquiescement du président Johnson par le sénat américain.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), 18 mai. — La pluie qui vient de tomber ces jours-ci a ranimé un peu l'état de la vigne, qui était en détresse depuis longtemps par cause de la grande sécheresse ; quoique cela, nous aurions désiré que cette pluie eût été d'une plus longue durée, afin de nous faciliter le second travail de pioche que nous pratiquons en ce moment.

Les vins qui restent in vendus sont chaque jour sollicités par les commissionnaires d'ici et des environs, et, aussitôt qu'un propriétaire vigneron se décide aux offres du commerce, la partie de vin est immédiatement enlevée.

Nos vins d'ici étant d'une qualité supérieure, et servant au coupage pour remonter les autres, le détenteur ne se dissimule pas qu'il en obtiendra un bon résultat; motif qui rend les transactions en ce moment très-difficiles.

Quelques ventes en petit se sont opérées ces jours derniers, à 38 fr. la charge de 120 litres pour le vin doux, et 35 fr. pour le vin sec.

Gaillac-sur-Tarn, 19 mai. — La vigne se présente tout à fait bien, seulement quelques ceps ont manqué par suite des froids rigoureux de l'hiver. Les derniers froids du 12 au 13 avril ont touché quelques quartiers, mais fort peu. Les dégâts sont insignifiants.

On donne une seconde façon aux vignes. On soufre activement et à peu près généralement. Ces travaux se font on ne peut plus favorablement. La pluie de ces jours derniers, a fait un grand bien.

Les vins de cette année sont bons, et les affaires actives. On vend beaucoup et avec hausse.

Gigean (Hérault), 18 mai. — Nous avons eu, dans la journée du 11 et du 12 courant, une assez abondante pluie qui, je crois, fera beaucoup de bien à la vigne; elle s'est étendue jusqu'à Béziers. Avec cette saison-ci, la vigne pousse très-rapidement; si le temps continue à être beau, nous allons commencer la seconde façon. Il n'y a pas beaucoup d'acheteurs en ce moment-ci, mais il n'y a pas aussi beau-

— Eh hier encore j'avais vingt ans, murmura-t-elle.

Depuis la dernière soirée qu'il avait passée chez madame de Fleming, la pensée de Gaston s'était reportée bien des fois sur Marcelle. Il se perdait en conjectures sur les causes de l'événement qui avait mis si brusquement un terme à leurs relations. Était-ce véritablement un accès de folie ? Il n'avait jamais remarqué le plus petit symptôme de cette terrible maladie chez madame de Chervette. Cependant les lettres qu'il avait vues entre les mains de M. de Koroual, de M. de Sanzier, de M. de Bragevin, étaient bien de son écriture; d'un autre côté, la douleur de M. de Chervette semblait sincère. On lui avait appris à la maison de la rue Joubert que Marcelle était partie pour la campagne, et que rien n'autorisait à penser qu'elle reviendrait bientôt. Il apercevait ça et là Henri toujours affairé, qui lui répondait par monosyllabes. Lui-même avait affaire à des curieux qui l'accablaient de questions.

Les indiscrets lui faisaient les honneurs de cette aventure. Le monde, qui s'était aperçu de ses assiduités auprès de madame de Chervette, chuchotait. Il devenait en quelque sorte un héros de salon. Ce n'était pas une situation qui lui déplût, mais elle donnait, à son insu, plus de profondeur au souvenir qu'il gardait de Marcelle.

Il serait cependant singulier, se disait-il, que j'en devinsse justement épris au moment où elle disparaît !

(La suite au prochain numéro.)

La Saison.

Nous recommandons à nos lectrices, le magnifique journal illustré, *la Saison*, paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Gravures noires et coloriées Bureau : 53, rue Vivienne, près le boulevard, Paris.

dans les bras de son mari ? Mais n'y trouverait-elle pas un souvenir impiacable; et elle même pourrait-elle oublier ?

« Ah ! dit elle à M. de Chervette, l'automne peut venir et après l'automne l'hiver... je ne songerai plus à quitter le Préau.

Vers cette même époque, Henri songeait à se départir de sa sévérité. Sa situation n'était pas moins difficile que celle de Marcelle. On le harcelait de questions : « Allait-elle mieux ? La verrait-on bientôt ? Que disait le médecin ? Il y avait des doutes qui perçaient dans les questions. Il répondait par des faux-fuyants. Il n'entendait plus parler de M. de Vandelle et il comptait sur les distractions de Paris pour effacer de son esprit jusqu'à l'apparence d'un souvenir. Il pensait donc à ménager la pente qui devait ramener madame de Chervette dans les conditions de l'existence commune, et il y préparait déjà par quelques mots, lorsqu'un soir, étant auprès d'elle, un journal tomba sous ses mains. Il y jeta les yeux par désouvement et pâlit. Un chroniqueur y racontait, en termes voilés, une histoire qui était de tous points la sienne. Rien n'y manquait; ni le bal, ni les lettres, ni la disparition de l'héroïne. On y insinuait qu'un amour contrarié était la cause de cette folie simulée, mais que la personne victime de cette machiavélique combinaison saurait bien prouver un jour qu'une femme est toujours victorieuse de la jalousie, et que bientôt on la verrait reparaitre rayonnante dans le monde. L'article finissait par ces mots : « Il y a des Bartholo de tous les âges. » Ils entrèrent comme un dard dans le cœur d'Henri.

« Eh bien ! dit-il à Marcelle en appuyant son doigt crispé sur le journal, qu'en dites-vous ?

Marcelle parcourut l'article d'un air distrait, puis rejetant la feuille de papier :

« Que puis-je faire à cela ? répondit-elle.

« Moi, du moins, j'y puis faire quelque chose !

« Ah ! je suis un Bartholo ! j'ai joué la comédie... Vous

n'êtes point folle... et il y a quelqu'un que vous aimez ! On la verra, cette comédie ! Vous parlez de l'automne et de l'hiver, ce me semble ? Vous pouvez compter que vos souhaits seront bien remplis. L'année finira et une autre pourra commencer et s'achever, et vous n'aurez pas quitté le Préau !

Alors, s'animant lui-même au bruit de sa propre colère, et avec une véhémence de plus en plus sauvage :

« On trouve une jeune fille en province, dans un bon vieux château, toute confite en douces paroles, et on la prend dans le giron de sa grand-mère ! on lui donne son nom, on lui confie son honneur, on l'entoure de luxe, et voilà qu'un jour on la surprend écrivant des billets doux ! Agnès est devenue Célimène ! Pis que cela ! Et grâce à elle, on est la fable de la ville, la risée des oisifs, une matière à conversation pour les sots ! On est vilipendé, honni, moqué. On appartient aux gazettes, et partout où l'on passe on est exposé à entendre dire : « Voilà, c'est lui, l'homme à l'aventure ! Et vous croyez que tout sera dit, qu'il n'y aura point de punition et que Bartholo pardonnera, et qu'on aura toute licence pour le bernier encore ?... Non, madame, Bartholo est un homme, il a barb' au menton... il sait ce qu'il veut, et ce qu'il veut, il le fait. Folle vous êtes, folle vous resterez !

Marcelle était demeurée debout pendant cette algarade.

« Et puis ! dit elle d'un ton de glace.

« Et puis, le lendemain sera semblable à la veille, et le jour d'après semblable au lendemain, et personne, je vous le jure, ne se railera de l'homme qui vous a choisie !

Marcelle s'approcha lentement de la fenêtre, et, s'y accoudant le menton dans le creux de la main, se mit à regarder des hirondelles qui volaient dans le ciel profond. Son cœur battait à coups pesants. Bientôt des larmes s'amassèrent sous ses paupières, gou-

coup de vendeurs ; quand aux prix, ils sont toujours les mêmes : de 125 à 135 fr. les 700 litres vin de Gigean.

Lesparre (Gironde), 19 mai. — Les vignes sont magnifiques, et si la floraison se fait bien, on peut compter sur une belle et bonne récolte. Les blés sont à même d'éprier; ils demanderaient de la pluie.

Un chai de Goulée, à M. Guiraud, vient d'écouler un sol de 1865 de 12 tonneaux à 700 fr. ; un autre chai bourgeois Valeyrac vient d'expédier 25 tonneaux, mais nous ne savons à quel prix.

Nantes (Loire-Inférieure), 19 mai. — Les vignes qui ont échappé aux gelées d'avril ont une belle apparence; mais dans celles qui ont été atteintes, et le nombre en est grand, on s'accorde à dire qu'il ne sort que peu ou pas de fruit.

Narbonne (Aude), le 17 mai. — Enfin !... Une pluie bienfaisante, quoique de trop courte durée, est venu dissiper une partie des craintes de nos propriétaires. Les nuages refoulés vers la mer par le vent Nord-Ouest ont marqué leur passage au-dessus de notre territoire depuis si longtemps desséché. C'est pendant une partie de la journée du 12 et de la nuit du 12 au 13 que cet heureux événement s'est accompli. Sans doute, la couche détrempée n'est pas épaisse, mais pas une goutte des ondées qui pendant quelques heures se sont succédées sans averses, n'a été perdue pour notre sol. Et si la sécheresse n'est pas arrivée à son terme, au moins est-il juste de dire que ses effets désastreux sont pour le moment enrayés.

Serait-ce à cette heureuse circonstance qu'il faudrait attribuer l'absence pour ainsi dire complète d'achats pendant ces derniers jours ? Nos caves sont en partie épuisées, soit ; mais on ne saurait se dissimuler qu'il existe une grande réserve de la part des acheteurs. Nous n'en voulons pour preuve que cette circonstance toute récente de propositions de ventes qui n'ont pas abouti par le fait des négociants auxquels s'adressaient ces propositions. Et si ce n'est pas la baisse, on ne saurait se dissimuler qu'il existe un courant d'opinion de nature à la faire considérer comme probable.

Pézénac (Hérault), 19 mai. — L'arrivée si longtemps désirée de la pluie qui a ravivé nos récoltes et fait le plus grand bien à la végétation, la quasi-certitude d'échapper aux chances de gelée, ont rendu moins actives les affaires de la semaine. Il s'expédie toujours beaucoup de vins, mais les demandes sont entrées dans la période du calme, et, quoique les prix soient soutenus, la hausse ne fait pas de progrès.

On nous cite quelques affaires, dans les environs de Béziers, au prix de 20 fr. l'hect. en montagne deuxième choix ; 23 et 24 fr. en montagne premier choix ; 28 à 30 fr. en Narbonne.

Baisse des 3/6, tant au Nord qu'au Midi, motivée par les mêmes causes.

Villeveyrac (Hérault), 19 mai. — Les gelées du 12 et 13 avril ont fait beaucoup de mal aux sarmets. La pluie abondante qui est tombée dernièrement nous fait présager que le mal ne sera pas si déplorable qu'on le pensait. Il ne s'est fait aucune affaire.

— Le marché français suit la même pente en vertu des mêmes motifs. A Paris, les farines disponibles sont descendues à 88 fr. le sac. Dans les pays de grande production en céréales, la réduction des cours est générale et accentuée : 1,50 à 2 fr. par hectolitre. Les arrivages continuent à Marseille. Les avis de l'étranger signalent plus de fermeté que chez nous, où la baisse, comme la hausse, est passionnée.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*.)

CALENDRIER DU LOT.

| DATE | JOURS | FÊTE | FOIRES |
|------|--------|------------------|------------------------|
| 24 | Diman. | N.-D. de B. S. | |
| 25 | Lundi | s. Grégoire. | Bach, Labastide-Murat. |
| 26 | Mardi | s. Philip. de N. | Luzenh, Carluet. |
| 27 | Mercr. | s. Marie-Magd. | Cazals, St-Germain. |

P. L. le 6, à 6 h. 46 du soir.
 D. Q. le 14, à 5 h. 24 du soir.
 N. L. le 22, à 6 h. 45 du matin.
 P. Q. le 28, à 11 h. 51 du soir.

Chronique locale.

AVIS AUX CONSCRITS

Les jeunes gens de la classe de 1867 qui exercent les professions suivantes :
 Mécanicien, serrurier, forgeron, tourneur en bois et métaux, ferblantier, loher, tonnelier, charpentier, charbon, menuisier, cartonnier, peintre, bourellier, boisselier, armurier, peuvent, sur leur demande, être autorisés à entrer dans les compagnies d'ouvriers d'artillerie, d'artificiers ou d'armuriers, soit par engagement

volontaire avant les opérations du conseil de révision, soit par devancement d'appel, après ces opérations, et avant l'appel en activité.

Chaque demande doit être adressée au ministre de la guerre, accompagnée d'un certificat d'aptitude qui sera délivré à l'intéressé, après essai, dans l'une des directions d'artillerie suivantes : Alger, Besançon, Douai, Grenoble, La Fère, Lyon, Metz, Vincennes, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Toulon, et aux poudreries du Bouchet, du Ripault, de Metz de St-Chamas et de Constantine.

La demande doit indiquer le département et le canton dans lequel le jeune homme a tiré au sort.

C'est le commandement du dépôt de recrutement du département auquel appartient ce canton qui informe le jeune homme que sa demande a été accueillie ou refusée.

C'est seulement le 2 juin que s'ouvriront, dans tous les départements, les opérations révisoires pour la levée de 1868. En même temps qu'ils prononceront sur les exemptions légales et constitutives, les conseils s'occuperont de la formation définitive des contingents affectés, pour chaque canton, à la garde nationale mobile. Nous saisissons cette occasion pour recommander aux conscrits et à leurs familles les démarches en vue de la libération par voie de prestation pécuniaire (2,500 fr.).

PROJET

DE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION à Cahors.

En présence de la cherté des subsistances, des sociétés coopératives de consommation se fondent dans beaucoup de villes en France, et les bons résultats obtenus font désirer que ces associations, si utiles aux classes ouvrières, acquièrent plus d'extension.

Depuis longtemps, nous avions la pensée de plaider en faveur du mouvement coopératif, et de demander la création à Cahors, d'une boulangerie économique d'abord, en attendant que le principe d'association, mieux compris et ses avantages appréciés, il fût possible de créer aussi une boucherie coopérative.

Mais l'hiver était là avec ses rigueurs ; le travail manquait et l'ouvrier devait rester sourd à toute demande de cotisation. — Aujourd'hui, la belle saison a changé la face des choses ; partout les chantiers sont ouverts ; les ouvriers gagnent de bonnes quinzaines. A ces ouvriers, qui apportent au sein de la famille l'argent péniblement gagné par leurs bras, le moment nous semble propice de dire : Voulez-vous épargner cet argent qui vous coûte tant de sueur ! Voulez-vous manger de bon pain, de la bonne viande à un prix inférieur à celui que vous payez actuellement ? Réunissez-vous tous, et faites-vous ces simples questions : Ne pourrions-nous, au moins, réduire nos dépenses, non certes en réduisant la quantité de vivres que nous consommons, mais en diminuant les frais d'achat ? Ne pourrions-nous pas les obtenir à meilleur marché et de meilleure qualité ?

La réponse est facile : Promettez de verser chacun une certaine somme par fractions déterminées. Au moyen de ce versement vous vous trouverez bientôt à la tête d'un capital qui vous servira à acheter en gros du blé et de la viande. Vous recueillerez ainsi, tout d'abord, le bénéfice de l'écart que le commerce établit entre le prix du gros et le prix du détail, bénéfice qui, dans le régime ordinaire, profite seulement aux marchands.

Ce projet d'association a déjà préoccupé un de nos lecteurs ; nous nous empressons de publier la lettre suivante qu'il nous adresse sur la matière.

La population cadurcienne saura apprécier les avantages qui peuvent résulter pour elle du principe fécond de l'association. Que toutes les classes se rapprochent donc pour fonder une société alimentaire profitable à tout le monde et qui sera un instrument de paix sociale et de fraternité bien entendue. Que les adhésions viennent remplir les colonnes du *Journal du Lot* et prouver que, toute indifférence cesse, lorsqu'il s'agit d'assurer le bien-être du peuple, cet intéressant problème de l'humanité !

A l'heure de la réalisation, nous croyons savoir que l'administration municipale ne ferait pas défaut et que le gouvernement suivrait nos efforts d'un œil plein de sollicitude.

LOUIS LAYTOU.

Monsieur le Rédacteur,

Sachant combien les questions qui touchent à l'économie sociale et aux intérêts vraiment populaires sont l'objet de votre sollicitude, je suis amené à vous prier de vouloir bien m'accorder l'hospitalité dans les colonnes de votre Journal.

Depuis quelques années il se produit presque partout, et notamment à Cahors, une augmentation considérable dans le prix des denrées de première nécessité.

Eloigné des pays producteurs, privé de toute communication directe avec les grands centres, le département du Lot, à la suite surtout de mauvaises récol-

tes, a dû plus particulièrement souffrir de cette augmentation et s'imposer des sacrifices pour faire face aux nouvelles charges de la crise alimentaire. On ne saurait méconnaître que les classes laborieuses et les petits employés ont ressenti plus vivement les effets de la hausse, et, en présence de l'augmentation incessante de toutes les denrées, cette partie de la population doit envisager l'avenir avec effroi. Si on n'y prend garde, la crise sera aggravée encore par la présence dans nos murs de nombreux ouvriers, occupés aux travaux de la voie ferrée.

Les hommes qui se préoccupent de cette situation, se sont demandé si, au moyen d'une association, il ne serait pas possible : 1° de fournir au public des produits et marchandises de qualité vraie et de poids sincère, et en second lieu de réaliser, au profit des membres de cette association, des économies sur leurs dépenses de consommation par la suppression des intermédiaires, et en mettant, autant que possible, le consommateur en rapport direct avec le producteur.

Cette idée n'est pas assurément nouvelle et, déjà, dans la plupart des villes, dans quelques chefs-lieux de canton même, fonctionnent à la complète satisfaction des consommateurs, des sociétés coopératives qui livrent à leurs membres, à des prix économiques, le pain, la viande et les denrées coloniales.

Pour pouvoir faire apprécier les avantages de ces sortes d'associations, il me paraît utile de mettre sous les yeux de vos lecteurs un résumé succinct des statuts qui régissent la Société coopérative fondée à Tonneins, par MM. les Ingénieurs de la manufacture des Tabacs.

L'association de Tonneins est une société commerciale anonyme, à capital variable, dont la durée a été fixée à 25 ans. Le capital social se compose de l'apport constitué par l'émission d'actions nominatives, numérotées et extraites d'un registre à souche. L'action est de 50 fr., dont le versement est effectué, 5 fr. au moment de l'adhésion et le surplus par fractions, au moyen de cotisations établies, au minimum, à raison de 0 fr. 50 c. par dizaine ou de 1 fr. 50 c. par mois. L'article 10 porte que la spéculation devant rester étrangère au but de la Société, aucun associé ne pourra être possesseur de plus d'une action. La Société est gérée par un Conseil d'administration dont les fonctions sont gratuites et honorifiques. Les opérations de l'association qui s'interdit expressément la vente des articles de luxe, consistent à vendre les produits et les articles de consommation à des prix uniformes, quelle que soit l'importance des quantités achetées. Dans chaque comptoir, les prix sont affichés.

Telles sont les principales règles d'une société qui fonctionne, je le répète, dans l'unique but de mettre les classes laborieuses à même d'assurer l'existence à leurs familles.

Nous pourrions encore donner quelques aperçus des règlements qui régissent les associations organisées dans les départements limitrophes, mais toutes ces sociétés ont adopté des statuts à peu près semblables et ne diffèrent que sur des points peu importants.

Ce serait avoir une connaissance bien peu approfondie des sentiments de notre ville, que de supposer que une institution calquée sur la société de Tonneins, ne réunirait pas l'adhésion générale. — Sans parler des avantages considérables résultant pour les associés qui n'auraient à supporter que les frais de main d'œuvre et paieraient, par suite, les denrées au prix le plus modique, il est incontestable que l'installation aurait encore pour effet, de créer une concurrence sérieuse de nature à amener les marchands intéressés à baisser considérablement le prix de leurs marchandises et à se contenter d'un bénéfice justement rémunérateur.

Une plume plus exercée que la mienne, pourrait facilement trouver des arguments plus puissants pour faire pénétrer la conviction d'un bien à remplir dans l'esprit de vos honorables lecteurs. — Je ne puis que compter un peu sur la bonté de la cause que j'essaie de défendre ici et beaucoup sur l'intelligence de nos compatriotes.

Espérons qu'il se trouvera à Cahors un homme de cœur, animé du désir de faire quelque bien à son pays et plus expérimenté que moi, qui voudra se dévouer pour organiser dans notre ville une association coopérative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements pour votre bonne hospitalité, l'assurance de mes meilleurs sentiments. X***

M. le docteur Clary, inspecteur de l'assistance publique, a l'honneur de prévenir MM. les médecins vaccinateurs qu'il leur sera envoyé du vaccin frais, sur leur demande, à dater du 1^{er} juin 1868.

MM. Soulié et Cie, de Cahors, ont obtenu au concours régional de Rodez un rappel de médaille d'argent, pour leur ciment.

M. Carriol, propriétaire, a obtenu au concours de Rodez une médaille de bronze pour ses vins.

On nous écrit de Figeac :

Le nommé Lacombrade (Jean), âgé de 38 ans, domicilié à Fons, a été trouvé ces jours derniers expirant sur la route n° 122, à quatre kilomètres environ de Figeac. Ce malheureux, s'étant endormi sur sa charette, a dû tomber pendant son sommeil, sous les roues, qui lui sont passées sur le corps. Transporté dans une maison voisine de la route, Lacombrade est mort presque aussitôt.

On nous écrit de Vayrac :

A notre foire du 18 mai, on a remarqué des offres plus régulières et des prix plus soutenus à la vente des bœufs maigres.

La vente des bœufs gras s'est effectuée au cours des précédentes foires de 35 à 37 francs les 50 kilos qualité moyenne.

La vente des brebis et moutons s'est faite à de bons prix.

PRÉFECTURE DU LOT.

NAVIGATION DU LOT.

- 1° Endiguement du passage de Frescati dans le bief de Tiorac ;
- 2° Endiguement du passage de Castellfranc ;
- 3° Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

ADJUDICATION.

Le mercredi, 17 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voies de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'endiguement des deux passages désignés ci-dessus et pour la construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

Les travaux, divisés en trois lots, sont évalués, savoir :

- 1^{er} lot. — Endiguement du passage de Frescati à 22,247 fr. 48 non compris une somme à valoir de 2,752 fr. 52 c. pour dépenses imprévues.
- 2^e lot. — Endiguement du passage de Castellfranc, à 17,752 57 non compris une somme à valoir de 2,247 fr. 43 c. pour dépenses imprévues.
- 3^e lot. — Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque à 7,729 66 non compris une somme à valoir de 1,270 fr. 34 c. pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 740 fr. pour le premier lot, à 590 fr. pour le second, et à 260 fr. pour le troisième.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (*Bureau des Travaux publics*), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 4 au 9 mai 1868

- Rhétorique. — 1 Chouet ; 2 Laplaze, 3^eme.
- Version grecque. — 1 Dulac ; 2 Clédel, 3^eme.
- Version grecque. — 1 Arnaud ; 2 Tardieu, 4^eme.
- Version grecque. — 1 Gilles ; 2 Dupuy, 5^eme.
- Version grecque. — 1 Mazelié ; 2 Michelet, 6^eme.
- Calcul. — 1 Reynes ; 2 Lapouble, 7^eme.
- Calcul. — 1 Tailhadé ; 2 Bel, 8^eme.
- Orthographe. — 1 Calmels ; 2 Mazelié, 9^eme.
- Enseignement spécial, deuxième année. — 1 Sarras ; 2 Vilas, 1^{re}me.
- Thème et Version. — 1 Razières ; 2 Allard, 2^eme.
- Histoire et géographie. — 1 Combès ; 2 Alibert, 3^eme.
- Histoire et géographie. — 1 Castel ; 2 Poujade, 4^eme.
- Histoire et géographie. — 1 Castagné ; 2 Cagnac, 5^eme.
- Histoire. — 1 Peyrissac ; 2 Caviolé, 6^eme.

Cahors, le 19 mai 1868.

Le Provoiseur, RICHAUD.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 22 Mai 1868.

- Un propriétaire condamné à 1 fr., pour dépôt de pierres dans un chemin rural.
- Un aubergiste à 1 fr., pour fermeture tardive de son établissement.
- Quatre individus condamnés à 11 fr., pour bruit et tapage injurieux.
- Un individu condamné à 15 fr. et 1 jour de prison, même motif (récidive).
- Deux boulangers à 1 fr., pour vente de pain sans le peser.
- Un boucher à 1 fr., pour vente de viande sans en avoir fixé le prix par les étiquettes.
- Un boulanger à 1 fr., pour avoir reçu du blé chez lui un jour de marché.
- Un marchand de blé à 1 fr. pour avoir porté du blé chez un boulanger un jour de marché.
- Un charretier à 1 fr. pour embarras de la voie publique.
- Une revendeuse à 1 fr., pour achat de denrées sur les routes.
- Un aubergiste à 6 fr., pour n'avoir pas inscrit un voyageur au registre.
- Un épicier à 1 fr., pour avoir fait vider des latrines sans autorisation.
- Quatre jardiniers ou revendeuses à 1 fr., pour embarras de la voie publique.

L'étude définitive du chemin de fer de Penne à Villeneuve s'effectue en ce moment. Le chef de section chargé de l'étude de cet embranchement, est installé à Villeneuve, depuis déjà quelques jours. L'axe de la voie est tracé, et comme les enquêtes ne modifieront probablement pas ce projet, on peut regarder cette ligne comme définitive. Dans ce cas, le chemin arriverait à Villeneuve en passant au-dessous de l'ancien couvent de Cocquard, jusqu'au che-

min n° 18, dit route de Pujols, à la hauteur du jardin de M. Lamouroux.

L'emplacement de la gare n'est pas encore arrêté d'une manière définitive; mais il est à peu près certain que cette gare sera établie entre les routes d'Agen et de Pujols.

Nous donnerons dans notre prochain numéro, l'itinéraire du Conseil de révision.

CAISSE AGRICOLE

de l'Arrondissement de Cahors, RUE DE LA MAIRIE, MAISON LAGARDE.

Cet Etablissement, fondé à Cahors, par MM. E. Passafond, J.-M. Marqué et Cie, se charge de l'escompte et des recouvrements, ouvre des comptes-courants et des comptes de dépôt, délivre des bons à intérêt, fournit lettres de crédits, mandats et chèques, sur les principales villes de France et de l'étranger.

Le commerce des vins de Bordeaux et spécialement celui des vins de Cahors, dont la réputation est trop circonscrite, entre aussi dans son programme.

Au moment où vont commencer les grandes chaleurs, les maires feront bien de rappeler à leurs administrés la circulaire ministérielle qui prescrit, comme mesure de précaution contre la propagation des mouches vénéneuses l'enfouissement, dans la journée du décès, à 1 mètre 33 centimètres de profondeur, des animaux détruits accidentellement ou par suite de maladie.

La lune rousse, qui a fini le 22 de ce mois, à six heures 45 minutes du matin, pour faire place à la lune de mai, n'aura pas été trop méchante. Elle nous a donné de beaux jours. Les biens de la terre, au dire des cultivateurs, ont un aspect magnifique.

La crise alimentaire que nous venons de traverser donne, cette année, une importance exceptionnelle à la question des récoltes. L'hiver, par sa précocité et sa rudesse, avait ajouté encore des inquiétudes nouvelles à une situation déjà onéreuse pour les producteurs et les consommateurs. Fort heureusement, on le voit, ce sombre tableau a changé d'aspect depuis deux mois.

Dans plusieurs départements, des ordres sévères ont été donnés aux agents de l'autorité pour s'opposer à la destruction des nids et des couvées d'oiseaux. Nous commençons à comprendre que nous avons dans les joyeuses populations de nos bosquets des milliers d'auxiliaires contre l'invasion des insectes nuisibles et des larves parasites.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Mai. Naissances. 11 Burgalières (Léon), aux Tuileries. 21 Garrouty (Pierre), faubourg Labarre.

Arnaudet (Léon), rue du Château. Bénéch (Charles), faubourg Labarre. Mazuc (Jos.-Mar.-Pier.-Paul), quai Segur. Lefebvre (Gabrielle-Marie-Rose), quai Segur. Décès. 21 Couailhac (Marie), 44 ans, place St-Maurice. Pour la chronique locale: A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet: Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance. S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais: à Paris, au siège de l'Administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements: aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Faits Divers

Dimanche au soir, à 9 heures 10, dit le Courrier de Tarn-et-Garonne, un bolide magnifique a parcouru le ciel, du S. O. au N. E., en jetant un vit éclat.

Grande émotion dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice. Le bruit court que l'on va rendre la moustache aux avocats, avoués, etc. (Evénement illustré.)

Le conseil de préfecture du département de la Seine vient de prendre une décision qui intéresse les officiers ministériels, notaires, avoués, avocats, etc., dans l'exercice de leur profession. La décision du conseil de préfecture règle la part d'exemption qui revient à ces fonctionnaires pour le cabinet où ils traitent leurs affaires, mais elle maintient l'impôt mobilier sur le salon situé en dehors du cabinet, et qui est considéré comme affecté au service de la personne et de la fonction.

Contrefaçons et Imitations

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le Chocolat purgatif de Desbrière est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de donner du Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande, le remplacent avec du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la Magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causes de funestes maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Le Pelletier, 9, à Paris. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

L'ASSASSIN DU DUC D'EDIMBOURG.

On écrit de Sydney, 31 mars: « Le jury a prononcé aujourd'hui son verdict dans l'affaire O'Farrell. Le président de la Cour, après avoir résumé les débats, a appelé spécialement l'attention des jurés sur les dispositions relatives à son état durant sa résidence à Sydney. Il leur conseille de faire une attention spéciale à la loi sur cette matière, dont il donne lecture. S'ils croient l'accusé en démence, ils doivent l'acquitter: si non, la

couronne attend un verdict. Son honneur termine en complimentant M. Aspinall, sur la manière habile dont il a défendu le prisonnier. Le jury se retire, et rentre au tribunal une heure après, avec un verdict de culpabilité. On demande à O'Farrell, s'il n'a rien à dire qui s'oppose à ce que la sentence soit prononcée. Il répond d'un ton ferme: Non, monsieur, rien. » Son honneur rend alors la sentence de mort dans les formes ordinaires, et le prisonnier est éloigné.

Tout le monde sait que les antichambres des ministres sont encombrées de femmes, souvent jeunes, quelquefois jolies, sollicitant une audience. Ces dames ont ou un mari ou un cousin qu'elles désirent pousser dans les honneurs.

Un chef de bureau fatigué par les obsessions d'une de ces dames dont il recevait la visite trois ou quatre fois par semaine, finit par s'emporter et lui dit d'aller... se promener.

Indignée, elle entre dans le cabinet du ministre pour se plaindre de l'insolence de son chef de bureau.

— Mon Dieu, madame, répond le ministre, D... est un peu vif, c'est vrai, mais, croyez-moi, c'est un homme de bon conseil.

Dimanche dernier, à Nanterre, on s'entretenait du prochain couronnement de la rosière; on avait cité plusieurs jolies filles ayant des chances. Un jeune sous-lieutenant récemment sorti de St-Cyr, voulant faire l'homme, prétendait que cette fleur devait être fort rare à rencontrer.

Pour ma part, concluait-il, je doute qu'il existe à Nanterre une jeune fille méritant cette couronne de marguerites, et je serais fort curieux de voir une vierge.

— Je vais vous satisfaire de suite, si vous y tenez, répartit une dame.

— Madame, je vous en serai infiniment reconnaissant.

— Eh bien! monsieur, regardez votre épée.

A de nouveaux fusils il faut de nouvelle poudre; c'est ce qu'on pense les inventeurs, et il paraît que leurs recherches ont abouti à un bon résultat. Un journal annonce qu'on fabrique en ce moment, dans les environs de Paris, une poudre blanche pour l'artillerie, poudre qui ne contient pas de soufre, ne fait pas de fumée et porte plus loin que la poudre dont on se sert actuellement.

Premiers soins à donner avant l'arrivée du médecin, par le docteur Constantin James, ancien collaborateur de Magendie, 1 très-beau volume de 400 pages. Prix: 6 fr., Victor Masson et fils, Paris, 1868.

Le titre de cet ouvrage indique suffisamment son degré d'utilité, et le nom de l'auteur le soin consciencieux qui a présidé à sa rédaction. C'est un livre qui, bien que ne datant que d'hier, a déjà sa place marquée à côté du Guide aux eaux et de la Toilette d'une Romaine, du même écrivain. Essayons d'en donner une rapide esquisse.

M. Constantin James passe en revue, dans autant de chapitres à part tout ce qui peut porter subitement atteinte à la santé, soit comme accidents, soit comme maladies.

Comme ACCIDENTS, ce sont: les contusions, les chutes, les entorses, les fractures, les corps étrangers introduits dans l'estomac ou dans les voies aériennes.

nes, les plaies, les hémorrhagies, les brûlures, les piqûres et les morsures venimeuses. Comme MALADIES: les convulsions, le croup, l'angine couenneuse, les palpitations, la syncope, la goutte remontée, le charbon, l'asthme, les altiques de nerfs, l'épilepsie, les coups de sang, l'apoplexie, l'asphyxie par submersion et n'épithème, puis enfin toute espèce d'empoisonnement.

En regard de chacun de ces états morbides — et nous n'indiquons ici que les principaux mentionnés dans le livre, — M. Constantin James place le remède approprié. Si c'est un pansement, il le décrit dans ses plus minutieux détails, de manière que vous puissiez parfaitement ensuite l'exécuter vous-mêmes; si c'est un médicament, il en donne la recette, la dose et la formule, rendant ainsi impossible toute méprise ou toute erreur. Il termine par l'énumération des diverses substances qui doivent entrer dans une PHARMACIE PORTATIVE COMPLÈTE, et, à cette occasion, il rappelle que la célèbre pharmacie Mialhe, pharmacien de l'Empereur, vient d'en confectionner qui, par la manière dont ces substances ont été préparées, classées et étiquetées, peuvent passer pour de véritables modèles.

Grâce donc au travail si complet et si pratique de M. Constantin James, travail où l'on retrouve toutes les qualités de syle et de méthode qui distinguent le savant docteur, chacun est bien réellement en état de donner les premiers soins avant l'arrivée du médecin. Or, que de fois de ces premiers soins a dépendu la santé ou même la vie du malade!

L'ILLUSTRATION

Bureaux: rue Richelieu, 60. Sommaire du 16 mai 1868.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les fêtes d'Orléans. — Légendes villageoises: le tisserand, le tailleur et le berger, nouvelle (suite), par André Léo. — Les théâtres. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Les fêtes de Florence. — La première communion du Prince impérial. — Les excentriques de la Révolution: le patriote Palloy. — Salon de 1868. II. — Tableau reproduit par l'Illustration: Mascaron entouré de fleurs et de raisins. — Le belier garde-côte cuirassé le Corbière. — M. de Cormentin. — L'expédition anglaise en Abyssinie (suite), par M. Richard Cortambert. Gravures. Les fêtes d'Orléans (4 gravures). Italie. — Fêtes en l'honneur du mariage du prince Humbert et de la princesse Marguerite de Gènes: feu d'artifice tiré sur l'Arno, à Florence. — La première communion du Prince impérial dans la chapelle des Tuileries. — Salon de 1868: Mascaron, fleurs et fruits, tableau de M. Bruyas. — Brest: mise à eau du garde-côte cuirassé le Corbière. — M. de Cormentin. — Expédition d'Abyssinie (2 gravures). — Fac-simile d'une lettre autographe du roi Théodoros à M. Lejean, consul de France à Massamah. — Rétus.

L'ÉVÉNEMENT ILLUSTRÉ vient de publier son 40^e numéro. C'est un journal littéraire écrit avec infiniment d'esprit, dans lequel paraît en feuilleton le Parricide, par ADOLPHE BELOR. Bureaux: 13, faubourg Montmartre, Paris.

Annouces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON. Etude de M^e Dambert, avoué à Gourdon.

Il sera procédé le 9 juin prochain, à 9 heures du matin, au tribunal de Gourdon, à l'adjudication des biens saisis au préjudice du sieur Jean Gambert, aubergiste à Souillac. Mise à prix: 400 fr.

Les créanciers de la faillite du sieur Sanet, père, marchand de vins, à Salviac, sont invités de remettre au syndic, ou déposer au greffe leurs titres de créances. La première vérification des créances aura lieu le 4 juin prochain, à 9 heures du matin, au tribunal de commerce de Souillac.

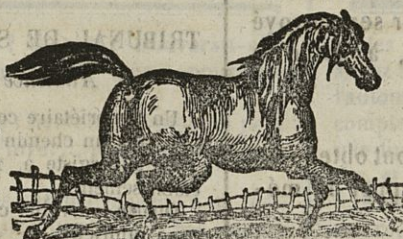
Etude de M^e Lagranville, avoué.

D'un exploit du sieur Combrousse, huissier à Salviac, en date du 11 mai, il résulte que Marie Crubilier a fourni contre son mari, Pierre Sanet, marchand de vins, sa demande en séparation de biens. (Extrait du Gourdonnais, du 7 mai.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.



Le Sieur LOURMET

CHAUDRONNIER, POMPIER RUE FÉNELON, à CAHORS. A l'honneur de prévenir MM. les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, qu'il tient à leur disposition des Robinets d'un nouveau système breveté, qu'il garantit, résistant aux plus fortes pressions sans la moindre perte d'eau, et qui, par leur disposition intérieure et toute particulière sont inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux distribuées en ville. Leur dépense d'entretien est nulle, ils peuvent durer indéfiniment. Le sieur Lourmet se charge des canalisations intérieures et de toutes réparations, concernant les conduites des eaux. Fourneaux économiques, Pompes, Poêles Batterie de cuisine en tout genre, à des prix très-modérés.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES! GUERISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

TBLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC. Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

GUERREI GUERREI! AU PRÉJUGÉ ET A LA ROUTINE. Nous offrons: 1^o aux malades des preuves sérieuses; 2^o aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE du docteur Benito del Rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25; de 40, 4 fr., et de 80, 7 fr. — Envoi franco par la poste. CAFE NÉVROTIQUE DE SATEVE, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraines et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses par 1 fr. 50. — COLLIER VYATKA, importation galvanique russe. Préserve du croup et de la coqueluche, facilite la nutrition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix: 2 fr. franco par la poste. E. Harter et Co, à Tulle. — Lyon, quai Pierre-Sizé, 11, et dans toutes les bonnes pharmacies et épiceries. — Dérivés à Cahors, chez M. Burgalières, fils, négociant.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS Départ de Cahors: 11 h. du soir. A ASSIER. Départ d'Assier: 4 h. après-midi;



Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Le propriétaire-gérant: A. LAYTON.

Avis à MM. les Entrepreneurs des Chemins de Fer

A VENDRE Bois de Chêne, 1^{re} qualité; Madriers et grosses pièces de charpente équarrées à vive arête. Les Bois sont déposés à Courbenac, près Puy-l'Évêque. S'adresser pour traiter, à M. Doranjou, Entrepreneur à Rodez, ou à M. Delord, à Puy-l'Évêque.

CORS

Oignons, etc. En 30 minutes on s'en débarrasse avec les Limes chimiques américaines de P. Mourthé (brev. s. g. d. g.), fournisseur des armées; approuvées par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3,000 cures authentiques. — Médailles de 1^{re} et 2^e classe. — Des rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2,000 soldats. — (Voir le prospectus.) Prix: 2 fr. — Dépôt général, 28, rue Geoffroy-Lasnier, Paris, et dans toutes les pharmacies. — Dépôt à Cahors, Pharmacie Vinel.

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr. LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef, A. NEFTZER Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.